

VILLE DE CALONNE-RICOUART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois le 09 juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 02 juin précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Ludovic IDZIAK, Didier AROLD, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Delphine DELPORTE, Isabelle KASTELIK, Michaële DEPIN (jusque 19h), Joël KMIECZAK, Aurélie TIRS, Cédric MATHOREL, Yves BOUTTIER, Jonathan RICART, Patrick SYCZ, Aude Line MATURSKI, Jean Luc LAMBERT, Jacqueline DANTAN, Jean-Paul GARNAULT, Anne Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

EXCUSES :

Annie CARINCOTTE ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Cédric MATHOREL
Stéphane BOUTTIER ayant donné procuration à Jean Paul GARNAULT
Michaele DEPIN (à compter de 19h) ayant donné procuration à Yves BOUTTIER
Marie Ange LERNOUX ayant donné procuration à Aurelie TIRS
Isabelle POTIER ayant donné procuration à Aude Line MATURSKI
Nathalie DUCHATEAU ayant donné procuration à Isabelle KASTELIK
Sarah VASSEUR ayant donné procuration Claudette CREPIEUX
Maurice COFFIN ayant donné procuration à Jacqueline DANTAN
Catherine JEANSON ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN

ABSENTS :

Didier AROLD a été élu Secrétaire de Séance.

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 09 juin 2023 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 16 juin suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme
LE MAIRE,**

N°216 – CESSION DE BATIMENTS INDUSTRIELS AU PARC ENTREPRISES BRUNEHAUT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une partie des services du SIVOM de la communauté du Bruaysis occupent depuis quelques semaines trois bâtiments situés au parc entreprises Brunehaut (AL 169, 334, 335 et 331 en partie) appartenant à la commune.

Le SIVOM ayant informé la collectivité de sa volonté d'acquérir ces bâtiments, nous avons sollicité les services du domaine afin de connaître leurs estimations (553 000 euros).

La visite des sites a démontré la nécessité d'entreprendre certains travaux. Par ailleurs, la commune conservera la propriété de l'installation de production photovoltaïque installée sur l'un des bâtiments et une servitude sera instaurée.

La négociation a permis de déterminer un prix de 500 000 euros net vendeur pour l'ensemble et l'avis du conseil est sollicité sur ce montant.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

Accepte la cession des trois bâtiments et espaces occupés actuellement par le SIVOM au prix de 500 000 euros net vendeur,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant (élu ou notaire) à signer les pièces utiles à cette cession de bâtiments.

Pour extrait conforme,

Le Maire,